

FICHES PRATIQUES POUR METTRE
EN ŒUVRE L'ÉGALITÉ DE GENRE

Agir pour le genre

Paroles et pratiques
d'actrices et acteurs



LES COLLECTIONS DU F3E

REPÈRES SUR



Problématique et enjeux

Définitions

La Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées définit le handicap comme suit : « Par personnes handicapées, on entend des personnes qui présentent des incapacités physiques, mentales, intellectuelles ou sensorielles durables dont l'interaction avec diverses barrières peut faire obstacle à leur pleine et effective participation à la société sur la base de l'égalité avec les autres. » Cette description intègre les handicaps qui ne sont pas apparents (et donc dits « invisibles »), ce qui revient, pour un individu, au fait d'avoir une limitation durable de ses possibilités d'interaction sans que son entourage puisse nécessairement comprendre qu'il s'agit bien d'un handicap.

En France, la loi du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap marque une réorientation politique. Elle implique en effet le passage d'un modèle qui reposait sur les déficiences et les incapacités à un modèle qui prend en compte l'interaction entre la personne et son environnement. Elle affirme en effet : « Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou trouble de santé invalidant. »¹

La compréhension du handicap évolue donc progressivement d'une approche médicale à une approche plus sociopolitique, qui met l'accent sur les aspects sociaux et environnementaux (exclusion, inaccessibilité, préjugés...), et non seulement médicaux, qui produisent un handicap. Toutefois, l'autodétermination

des personnes en situation de handicap, c'est-à-dire la capacité des personnes handicapées à faire leurs propres choix, à être des actrices participatives dans les organisations qui les concernent et de se constituer en tant que force collective, reste aujourd'hui un combat, notamment en France. Une énième preuve en est l'appel de l'ONU à la France à revoir sa législation pour passer du modèle médical du handicap (reconnu comme discriminatoire) au modèle fondé sur les droits humains. L'ONU a également regretté « les niveaux de discrimination structurelle à l'encontre des personnes en situation de handicap en France »².

Les handicaps touchent une partie importante de la population et les personnes concernées sont discriminées à de nombreux titres, notamment en lien avec le genre. Selon l'ONU :

- environ 15 % de la population est en situation de handicap³ ;
- 300 millions de femmes sont en situation de handicap dans le monde ;
- les personnes en situation de handicap sont moins alphabétisées que les personnes dites valides (3 % sont alphabétisées au niveau mondial), mais cela est particulièrement vrai pour les femmes et les filles handicapées (1 % seulement) ;
- un quart seulement des femmes handicapées ont accès au marché du travail et elles sont deux fois moins nombreuses à trouver un emploi que les hommes ;
- quatre femmes en situation de handicap sur cinq seraient victimes de tous types de violences, et notamment sexuelles et conjugales.

1 Code de l'action sociale et des familles, article L114, Loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Source : Legifrance.

2 ONU Genève, *Meeting summaries*, « La France n'a pas encore intégré l'approche du handicap fondée sur les droits de l'homme, regrette le Comité des droits des personnes handicapées », 23 août 2021, <https://www.ungeneva.org/fr/news-media/meeting-summary/2021/08/la-france-na-pas-encore-integre-lapproche-du-handicap-fondee-sur>

3 L'Organisation mondiale de la Santé estime qu'environ 15 % de la population mondiale vit avec un handicap – et ce nombre augmente en raison des changements démographiques, notamment le vieillissement de la population et la progression des problèmes de santé chroniques dans le monde. Source : <https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/disability-and-health>

Les femmes en situation de handicap souffrent de discriminations multiples, à l'intersection de leur genre et de leur handicap.

- D'une part, les personnes en situation de handicap sont exposées à des normes et attentes de genre socialement différentes de celles qui ne le sont pas. Par exemple, «on veut que les femmes handicapées restent des enfants, des petites filles. Et on ne veut pas qu'elles puissent se projeter, les imaginer dans des vies de femmes adultes», avec tout ce que cela implique autour de l'amour, de la sexualité, de la maternité, indique Elisa Rojas, avocate, militante et autrice féministe et antivalidiste*.
- D'autre part, elles subissent également le validisme* (ou capacitisme), qui discrimine systématiquement les individus jugés «incapables». Le validisme* est un système d'oppression qui considère que les personnes valides sont supérieures aux personnes en situation de handicap.

Attention, être un garçon ou un homme en situation de handicap implique également des discriminations spécifiques, notamment liées aux attentes liées à la masculinité dominante (homme pourvoyeur, protecteur, etc.).

L'EXEMPLE DE L'ÉTUDE D'HUMANITÉ ET INCLUSION (HI) « ÊTRE FILLE & HANDICAPÉE EN AFRIQUE DE L'OUEST »

HI intervient depuis longtemps dans le domaine de l'éducation inclusive, en faveur de l'éducation des enfants marginalisé-e-s dans les écoles pour toutes et tous. En analysant les données désagrégées par sexe, les équipes de HI se sont rendu compte qu'on constatait toujours plus de cas de décrochage scolaire chez les filles handicapées que pour tout autre groupe social. Une étude avec une approche intersectionnelle, comprenant une partie de revue documentaire et une partie terrain, a alors été menée. Elle a permis de montrer que les préjugés et attitudes négatives des familles et de la communauté à l'égard du handicap, couplées à des normes patriarcales qui limitent les opportunités de scolarisation des filles handicapées, constituent une des barrières les plus importantes à leur éducation. Un ensemble de recommandations pour les familles, les communautés, les environnements scolaires et institutionnels ont été élaborées pour mieux prendre en compte cette intersectionnalité du genre et du handicap.

Passer à l'action

Plaider et agir en respectant les droits des personnes handicapées

Une approche médicale du handicap a longtemps primé et prime encore dans de nombreux cas. Elle consiste à considérer les personnes handicapées comme des objets à guérir et réparer plus que comme des sujets. Cette approche, liée à la charité, décale le problème sur la personne handicapée, et non sur la société inadaptée dans laquelle elle vit. Plutôt que d'agir dans une dynamique de protection des personnes handicapées, on peut s'engager pour leurs droits humains. Reconnaître et respecter le droit à l'autodétermination des personnes en situation de handicap permet de les prendre en compte autrement qu'en tant que victimes, mais bien en tant que sujets agissants. Être une femme en situation de handicap renforce d'autant plus ce processus d'objectification. Que ce soit dans les discours ou dans les actions, il s'agit dès lors de mettre la focale sur les capacités plutôt que sur les incapacités, et de créer un environnement plus inclusif, en créant les conditions pour ne pas exclure les personnes handicapées.

Prendre en compte la multiplicité des handicaps dans les actions

Lorsque l'on pense «handicap», on peut être tenté-e d'imaginer une personne en fauteuil roulant ou avec une canne blanche. Pourtant, les handicaps sont divers et ne doivent pas être hiérarchisés. Il est nécessaire de ne pas s'arrêter aux handicaps physiques, souvent plus visibles, mais de penser également aux handicaps mentaux ou psychiques et aux handicaps invisibles. Les différents handicaps interagissent différemment avec le genre. Certains handicaps touchant à des normes de genre fortes pour les femmes, comme le rôle reproductif ou encore les normes de beauté physiques, peuvent d'autant plus renforcer les discriminations à l'encontre des femmes concernées. Par ailleurs, les rôles sociaux genrés dans lesquels grandissent également les personnes en situation de handicap peuvent conduire à sous-diagnostiquer les femmes en situation de handicap. C'est le cas par exemple pour l'autisme, car les femmes ont tendance à davantage camoufler leurs difficultés sociales, ou encore parce que les tests de diagnostic comportent des biais genrés. Ainsi, une organisation qui souhaite s'engager sur la question genre et handicaps doit veiller à tenir compte de la diversité des handicaps, ainsi que prendre en considération des handicaps invisibles

– sans pour autant obliger les personnes concernées à révéler leur handicap à tout le monde.

Appréhender le contexte local

Le handicap, comme le genre, est une construction sociale variant en fonction des époques et des lieux. La prise en compte de l'environnement (pays, région, lieu) est donc primordiale car la compréhension et l'acceptation des différents handicaps peuvent varier en fonction du contexte. Par exemple, dans certaines cultures, on croit que le handicap est une malédiction liée au mauvais comportement de la mère pendant la grossesse, ce qui mène à la discrimination des mères d'enfants en situation de handicap. Il s'agit de comprendre et de s'adapter au contexte local tout en déconstruisant les fausses croyances.

Handicaps et sexualités

D'une part, il est nécessaire de prendre en compte les questions liées à la sexualité et à l'identité de genre lorsque l'on s'adresse à des personnes en situation de handicap. Les personnes handicapées font souvent face au préjugé de l'asexualité. Pourtant, elles ont une orientation sexuelle (hétérosexuelle, homosexuelle, bisexuelle, asexuelle...) et une identité de genre (certaines personnes en situation de handicap sont trans¹, par exemple). C'est une dimension à prendre en compte, et l'éducation sexuelle doit leur être proposée autant qu'aux autres personnes.

D'autre part, les personnes handicapées sont beaucoup plus susceptibles de subir des violences sexuelles : 80 % des femmes en situation de handicap ont déjà été victimes de violences selon le Conseil français des personnes handicapées pour les questions européennes. Il est donc nécessaire d'aborder cette question avec les personnes handicapées et leur entourage, et de penser et mettre en place des mesures spécifiques de lutte contre les violences sexuelles et sexistes à leur égard.

¹ Dans certaines sociétés, du moins, car de nombreux hommes dans de nombreuses cultures portent ce que l'on pourrait assimiler à une jupe ou une robe (kilt, dhoti, qamis, etc.)

Pour aller plus loin

Le site web dédié aux résultats de l'étude de HI : <https://genrehandicapao.hubside.fr/>

Témoignage de Yanahazou Salifou : <https://www.youtube.com/watch?v=75ZVEN650FY>

Podcast « Féminismes et handicaps : les corps indociles » https://www.arteradio.com/son/61661891/feminismes_et_handicaps_les_corps_indociles_19

Dominique Masson, « Femmes et handicap », *Recherches féministes*, volume 26, no 1, 2013, <https://www.erudit.org/fr/revues/rf/2013-v26-n1-rf0700/1016899ar/>

Muriel Mac-Seing et Christina Zarowsky, « Une méta-synthèse sur le genre, le handicap et la santé reproductive en Afrique subsaharienne », *Santé Publique*, 2017/6 (Vol. 29), <https://www.cairn.info/revue-sante-publique-2017-6-page-909.htm>

Les Dévalideuses, collectif féministe qui démonte les idées reçues sur le handicap, <http://lesdevalideuses.org/> et le CLHEE, Collectif Lutte et handicaps pour l'égalité et l'émancipation, <https://clhee.org>